

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DES CÔTES D'ARMOR

17, RUE DE LA GARE CS 82366

22 000 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

TÉLÉPHONE : 02 96 75 41 00

MÉL. : ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Division « Collectivités locales »

Affaire suivie par : Hélène PRÉVOST

Téléphone : 02 96 75 41 50

Mel : helene.prevost@dgfip.finances.gouv.fr

Réf : 18-106

Saint-Brieuc, le 15 mars 2018

Madame Armelle BOTHOREL
Présidente de l'Association des Maires et
Présidents d'EPCI des Côtes d'Armor
53, boulevard Carnot
22 000 SAINT-BRIEUC

AMF 22 - Reçu

4903

Le :

Répondu le :

Signée :
Objet : Ouverture d'une nouvelle session du MOOC à destination des régisseurs du secteur public local

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 25 septembre 2017, je vous informais de la création par la DGFIP d'une formation à distance innovante sous forme de MOOC (Massive Open On line Course ou cours en ligne ouvert massivement sur Internet) destinée aux régisseurs du secteur local.

Compte-tenu du succès rencontré lors de la première diffusion (plus de 10.000 inscrits en novembre-décembre 2017 au niveau national), la DGFIP et le CNFPT ont décidé d'ouvrir une nouvelle session aux régisseurs du SPL dès le 9 avril prochain.

Cette formation gratuite nécessite simplement une inscription en ligne sur la plate-forme France Université Numérique (www.fun-mooc.fr), puis s'effectue sur tout poste informatique avec connexion Internet, à l'horaire qui convient le mieux à chaque personne. L'objectif principal du cours, titré « *Gestion locale : les clefs de la fonction de régisseur d'avances et de recettes* », est de donner à tous les régisseurs les bases indispensables à la tenue correcte de leur régie et, surtout, de les prémunir contre les situations de risque. Le suivi du cours supposera une à deux heures environ de travail par semaine, pendant sept semaines. Aucun prérequis n'est nécessaire.

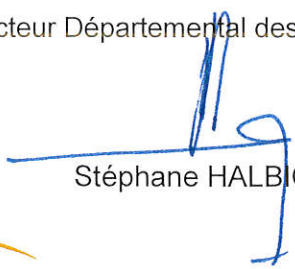
Les régisseurs titulaires, suppléants, sous-régisseurs ou les mandataires peuvent s'inscrire à cette deuxième session, notamment ceux qui ont récemment pris leurs fonctions de régisseur. Cette formation peut aussi aider des agents expérimentés à conforter et à sécuriser leurs connaissances acquises par la pratique.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous,

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,


Stéphane HALBIQUE